



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
Affaire suivie par Claudia VIANELLO
Tel. : 03.80.44.66.27
Mel : claudia.vianello@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 20 février 2019

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique **Société PENNEQUIN**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE A CIEL OUVERT DE ROCHE MASSIVE ET UNE INSTALLATION DE BROYAGE, CONCASSAGE, CRIBLAGE DE PRODUITS MINERAUX NATURELS OU ARTIFICIELS SUR LA COMMUNE DE PRENOIS (21)

Par arrêté préfectoral N°86 du 15 février 2019 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter, sur la commune de PRENOIS (21), lieu-dit "Les Tremblées", une carrière à ciel ouvert de roche massive (rubrique N°2510) et une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels (rubrique N°2515) présentée par M. PENNEQUIN, gérant de la Société PENNEQUIN.

L'enquête se déroulera **du mercredi 20 mars 2019 à 9 heures au samedi 20 avril 2019 à 13 heures** à la mairie de PRENOIS (21370), siège de l'enquête, au 8 rue de l'Église – salle du conseil.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier :

- au siège de l'enquête, à la mairie de PRENOIS (21370) - 8 rue de l'Église - salle du conseil, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture :

Mercredi de 16 h 00 à 19 h 00
Samedi de 9 h 00 à 13 h 00

et en mairie de DAROIS (21121) - 2 rue de la mare aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi de 14 h 00 à 17 h 30
Jeudi de 14 h 00 à 19 h 00

- sur support papier à la préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :
<http://www.cote-dor.gouv.fr/societe-pennequin-a8019.html>
- sur un poste informatique en mairie de PRENOIS aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1162>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairie de PRENOIS (21370) 8 rue de l'Église - salle du conseil et en mairie de DAROIS (21121) - 2 rue de la mare
- par courriel, sur le registre dématérialisé, en utilisant l'adresse mail suivante :
enquete-publique-1162@registre-dematerialise.fr
- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, au commissaire enquêteur, en mairie de PRENOIS (21370) - 8 rue de l'Église, **avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le samedi 20 avril 2019 jusqu'à 13h00**
- Mme CHOUET LEFRANC, fonctionnaire de l'État en retraite et commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public pour recevoir leurs observations et propositions **en mairie de PRENOIS (21370) - 8 rue de l'Église - salle du conseil** - aux jours et heures précisés ci-dessous :

Mercredi 20 mars 2019	de 09 h 00 à 12 h 00
Mercredi 27 mars 2019	de 14 h 00 à 17 h 00
Samedi 6 avril 2019	de 09 h 00 à 12 h 00
Samedi 20 avril 2019	de 10 h 00 à 13 h 00

Mme CHOUET LEFRANC, commissaire enquêteur désigné, assurera également une permanence à la mairie de **DAROIS (21121) - 2 rue de la mare** et sera à disposition du public le : Lundi 15 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30

Dès le dépôt, par le commissaire enquêteur, du rapport, de ses annexes et de ses conclusions, les copies de ces pièces seront mises à disposition du public, sans délai, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie de PRENOIS.

Ces documents seront également consultables par le public à la préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ou sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/societe-pennequin-a8019.html> pendant la même durée.

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme

SIGNE

Evelyne MORI